



**Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4047 du 5 mai 2026 des honorables députés Laurent Mosar et Maurice Bauer au sujet de la fermeture de l'agence de la BCEE au sein du bâtiment de la Fondation Jean-Pierre Pescatore**

**1) Monsieur le Ministre a-t-il été informé de cette décision ?**

**2) Est-il envisagé d'intervenir ou d'engager un dialogue avec la Spuerkeess afin de garantir le maintien d'un accès adéquat aux services bancaires pour les résidents concernés, notamment en ce qui concerne l'accès à un distributeur automatique de billets ?**

**3) Quelles mesures alternatives sont prévues afin d'assurer l'inclusion financière des personnes âgées ou à mobilité réduite, en particulier dans des structures d'hébergement collectif ?**

**4) Plus généralement, quelle est la stratégie poursuivie en matière de maintien d'un maillage territorial suffisant en services bancaires, dans un contexte de digitalisation croissante et de fermeture d'agences physiques ?**

D'après les données communiquées par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), l'activité de celle-ci au sein de la Fondation Pescatore se limite actuellement à une présence physique occasionnelle et à l'exploitation d'un distributeur automatique de billets. À ce dernier égard, la BCEE explique la décision de retirer le distributeur par un faible niveau d'utilisation de cet équipement (seulement quelques opérations par mois) et par l'évolution des pratiques des résidents, qui recourent davantage à des alternatives, notamment le « non-cash » ou via des proches ou représentants légaux. Cette décision tient également compte des enjeux accrus de sécurité, liés au transport manuel de fonds.

Afin de garantir la continuité de l'accès aux services bancaires pour les résidents concernés, la BCEE a mis en place un ensemble de mesures d'accompagnement spécifiques :

- un accompagnement personnalisé renforcé avec notamment la possibilité de déplacements de collaborateurs sur rendez-vous et le maintien d'un suivi individualisé,
- une information et un accompagnement à la transition, via des séances d'information sur site et des formations aux outils digitaux, à la cybersécurité et à l'utilisation des services bancaires, adaptées aux publics concernés.

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale de la BCEE visant à offrir des solutions plus sûres, plus efficaces et en adéquation avec les pratiques actuelles, tout en maintenant un niveau d'accompagnement adapté aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite.

La stratégie poursuivie de la BCEE vise ainsi à concilier maintien d'un accès effectif aux services bancaires, transformation digitale et exigences accrues en matière de sécurité, dans un environnement en évolution avec:

- l'organisation d'un réseau modernisé et adapté aux comportements de la clientèle,
- la mise en place du Projet "LuxConstellation" en 2026 visant à mutualiser le parc de distributeurs automatiques entre établissements bancaires (BCEE, BIL, BGL BNP Paribas, Banque Raiffeisen, POST et ING) avec l'objectif d'une couverture territoriale optimisée en évitant les doublons, tout en maintenant un accès suffisant au cash, et



- l'accompagnement des transitions en dialogue avec les parties prenantes et en déployant des initiatives d'éducation financière et d'accompagnement à la digitalisation, notamment pour les publics vulnérables.

Luxembourg, le 21 mai 2026  
Le Ministre des Finances  
(s.) Gilles Roth